Questions fréquemment posées sur l'assurance-vie avec participation

Sun Life

Les produits d'assurance-vie avec participation sont une option de choix pour la clientèle. De nombreux Clients et Clientes et conseillers et conseillères ont toutefois des questions sur leur fonctionnement. Voici des réponses aux questions les plus courantes sur leur fonctionnement, la gamme de produits et le compte des contrats avec participation de la Sun Life, l'un des plus anciens et des plus reconnus au Canada.

En quoi les produits d'assurance-vie avec participation d'aujourd'hui sont-ils différents des produits d'assurance vie entière sans participation?

Les contrats d'assurance vie entière avec ou sans participation sont fondés sur des primes garanties, des valeurs de rachat garanties et un capital-décès garanti.

L'assurance avec participation se distingue de l'assurance sans participation, puisque les propriétaires de contrats et la compagnie d'assurance partagent le risque. Cela signifie que les propriétaires de contrats avec participation partagent aussi les bénéfices lorsque le rendement est supérieur aux attentes. Ce partage s'effectue sous la forme de participations. Même si elles ne sont pas garanties, la Sun Life a versé des participations à ses propriétaires de contrats avec participation tous les ans depuis 1877. Le partage des risques ne s'applique pas aux contrats sans participation. Ces derniers ne tirent pas parti des rendements positifs et ne sont pas pénalisés par une piètre performance.

Les valeurs garanties des contrats avec participation sont déterminées au moyen d'hypothèses relativement prudentes quant aux risques partagés avec les propriétaires de contrats, comme le rendement des placements, le taux de mortalité et les frais. Chaque année, nous comparons ces hypothèses aux résultats réels et aux prévisions réalistes (et non optimistes). Lorsque les résultats réels sont supérieurs à nos attentes initiales prudentes, les propriétaires de contrat reçoivent des bénéfices sous forme de participations.

Une vaste gamme de produits d'assurance vie entière sans participation ont été commercialisés au Canada. Le produit de base de cette gamme est un contrat de type T100 assorti d'une prime garantie payable la vie durant.

Il offre un capital-décès fixe garanti, mais aucune valeur de rachat. Le risque est entièrement pris en charge par l'assureur. Cela signifie que toutes les pertes et tous les gains lui sont attribués (résultat net).

En plus du produit de base T100, les compagnies d'assurance offrent des produits plus complexes. Ils comprennent des valeurs de rachat qui sont soit garanties ou qui peuvent croître dans un compte de placement correspondant. Le paiement des primes peut être effectué sur une période déterminée. Le capital-décès peut être indexé ou s'accroître par l'intermédiaire d'un crédit porté à un compte de placement correspondant.

L'assurance avec participation offre de nombreuses caractéristiques uniques. Les produits avec participation sont assujettis à des mesures de haut niveau en matière de surveillance et de protection. Par exemple, le conseil d'administration de la Sun Life approuve les recommandations formulées par l'actuaire désigné concernant les participants et participantes qui seront versées et le barème des participations qui sera utilisé. Ces examens doivent être effectués au moins une fois par année. L'actuaire désigné doit appliquer les pratiques et les principes actuariels adoptés par l'Institut canadien des actuaires. Tous les ans, l'actuaire désigné doit également confirmer auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) que les contrats avec participation sont gérés de façon adéquate. Les contrats d'assurance sans participation ne sont toutefois pas assujettis à une telle surveillance.

Comment effectuer une comparaison de produits

De nombreux contrats avec participation sont actuellement offerts sur le marché. Les mêmes règles et la même gouvernance régissent ces produits à l'échelle du pays. La tarification est similaire et les portefeuilles de contrats avec participation investissent la plupart des actifs dans des titres à revenu fixe. Tous les contrats avec participation devraient être en mesure de réaliser leur mandat, qui consiste à procurer une assurance à un coût raisonnable à long terme.

L'aperçu d'assurance est l'outil de choix pour de nombreux conseillers et conseillères pour présenter des solutions aux Clients et Clientes.

Cela fait partie du processus, mais une décision éclairée ne s'appuie pas seulement sur les résultats d'un aperçu. Les aperçus d'assurance-vie sont surtout conçus pour informer les Clients et Clientes de certaines caractéristiques et opérations des contrats. Ils ne permettent pas de déterminer quelle compagnie aura le meilleur rendement dans l'avenir. De plus, les aperçus supposent habituellement que le barème actuel des participations (ainsi qu'un barème hypothétique) ne changera pas au cours des années contractuelles, ce qui n'est pas réaliste puisque chaque compagnie revoit son barème fréquemment.

Par conséquent, lorsqu'on compare les produits avec participation de plusieurs compagnies, il faut prendre de nombreux facteurs en considération en plus des valeurs fournies dans les aperçus :

- Expertise et antécédents de la compagnie : Vérifiez depuis combien de temps la compagnie offre des contrats avec participation et l'expérience de cette dernière en matière de gestion de comptes de contrats avec participation.
- Solidité et taille du compte de contrats avec participation : Un compte de contrats avec participation stable et d'envergure peut procurer aux propriétaires de contrat de meilleurs résultats à long terme.
- Stratégie de placement et rendement : Penchez-vous sur la façon dont les diverses compagnies gèrent la répartition des actifs dans le compte de contrats avec participation, notamment l'équilibre entre les titres à revenu fixe, les actions et les autres placements. Examinez la qualité des obligations et l'approche en matière de gestion des risques.
- Taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) : Renseignez-vous sur la façon dont la compagnie établit son TIBP et déterminez s'il est uniforme pour tous les contrats ou s'il varie d'un contrat à l'autre en fonction de la date d'établissement du contrat. N'oubliez pas que le TIBP n'est qu'un des facteurs qui servent à calculer les participations. Il y a aussi le taux de mortalité, le comportement des propriétaires de contrat, les frais et l'impôt.
- Traitement des propriétaires existants de contrats avec participation : Déterminez si la compagnie traite les propriétaires de ses contrats équitablement, surtout lorsqu'elle lance de nouveaux produits ou apporte des changements aux produits existants.
- Pratiques en matière de tarification : Prenez en compte la façon dont la compagnie effectue la tarification des contrats et traite les risques aggravés, car cela peut influer sur la santé du compte de contrats avec participation.
- Caractéristiques du contrat : Examinez les caractéristiques comme les bonifications d'assurance libérée, les options de versements supplémentaires et la flexibilité offerte pour le paiement des primes. Ensuite, vérifiez si elles pourraient nuire à la santé à long terme du compte de contrats avec participation.
- Fonds excédentaire : Comparez la taille du fonds excédentaire de la compagnie et celle du compte de contrats avec participation. Ce facteur peut influer sur la stabilité de la compagnie et sa capacité d'atténuer les fluctuations.
- Perspectives à long terme : Évaluez si la compagnie est réaliste ou trop optimiste en ce qui concerne ses projections et aperçus.
- Résultats réels : Ne vous fiez pas uniquement aux valeurs projetées. Vérifiez le rendement réel des contrats au fil du temps par rapport aux données fournies au départ dans les aperçus.

En étudiant ces facteurs, vous irez au-delà des aperçus et pourrez cerner les atouts et les risques potentiels des divers produits avec participation.

Le compte des contrats avec participation est-il stable au fil du temps?

L'écart-type du taux d'intérêt du barème des participations mesure la stabilité ou la volatilité au cours d'une période. Les gains et les pertes sont amortis dans le compte des contrats avec participation pour uniformiser le rendement. Le taux d'intérêt du barème de participations est ainsi plus stable à long terme. L'écart-type du compte des contrats avec participation de la Sun Life est très faible comparativement à celui d'autres placements prudents offerts sur le marché (y compris l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans et les comptes de participation d'autres compagnies d'assurance).

Écart-type (%) au 31 décembre 2025

Période	25 ans	30 ans
Taux d'intérêt du barème des participations de la Sun Life	0,79 %	0,88 %
Obligations du gouvernement du Canada à 10 ans	1,30 %	1,64 %
Indice de rendement global S&P/TSX	16,52 %	16,10 %
CPG de 5 ans	0,92 %	1,29 %
Indice des prix à la consommation	1,27 %	1,22 %

Quelle est la répartition de l'actif du portefeuille sous-jacent des contrats avec participation? Continuera-t-il de dégager de bons rendements?

Le compte des contrats avec participation de la Sun Life comporte plus de titres à revenu fixe privés que les comptes des contrats avec participation des concurrents. Comparativement aux obligations offertes au public, les placements privés à revenu fixe offrent généralement des écarts favorables ainsi que de meilleures conditions et possibilités de diversification. Le compte des contrats avec participation de la Sun Life comporte un pourcentage élevé de titres immobiliers, qui offrent une protection contre l'inflation et une couverture dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt. Notre portefeuille d'obligations est robuste et tous les titres ont une cote de première qualité. Choisir des titres dont la cote est AA ou A nous donne la possibilité d'obtenir un meilleur rendement rajusté en fonction du risque.

Répartition de l'actif investi du compte des contrats avec participation de la Sun Life au 31 décembre 2025

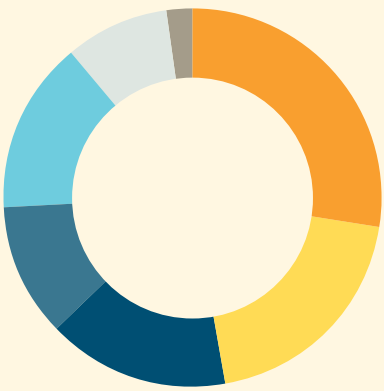

- **27,42 %** Obligations du gouvernement
- **19,45 %** Actions
- **15,27 %** Placements privés à revenu fixe
- **11,30 %** Obligations de société
- **14,47 %** Immeubles
- **9,93 %** Prêts hypothécaires commerciaux
- **2,16 %** Liquidités et titres à court terme

Le bloc de contrats avec participation est-il exposé à des résultats défavorables au chapitre des taux de mortalité?

L'assurance avec participation est fondée sur l'équité. Tous les Clients et Clientes doivent donc payer leur juste part, qui correspond aux risques qu'ils doivent assumer. Certaines sociétés du secteur peuvent augmenter le risque de mortalité au moyen de pratiques administratives. La réduction des surprimes, l'établissement d'un âge commun audacieux ou l'acceptation de dépôts additionnels sans tarification pourraient entraîner des résultats défavorables au chapitre des taux de mortalité. Les contrats avec participation devraient assurer le traitement équitable de tous les propriétaires de contrats.

Qu'est-ce qu'un « bloc ouvert » et un « bloc fermé » pour les contrats avec participation ?

Au Canada, la création de blocs « ouvert » et « fermé » pour les comptes de contrats avec participation est liée au processus de démutualisation. Une démutualisation est le processus de transformation par lequel une compagnie d'assurance passe de société à forme mutuelle (détenue par les propriétaires de contrats) à société par actions (détenue par les actionnaires). Plusieurs assureurs canadiens sont passés par ce processus au début du siècle, dont la Sun Life, Manuvie et Canada-Vie.

Lors d'une démutualisation, les contrats avec participation vendus avant celle-ci sont regroupés dans leur propre sous-compte des contrats avec participation appelé « bloc fermé ». Au fil des ans, les propriétaires de contrats reçoivent les bénéfices dégagés par un bloc fermé sous forme de participations. Les actionnaires reçoivent l'excédent du bloc fermé lors de la démutualisation et les propriétaires de contrats reçoivent des actions de la société cotée en bourse; l'excédent est donc ramené à zéro.

Les contrats établis après la démutualisation sont regroupés dans l'autre sous-compte appelé « bloc ouvert ». Comme pour le bloc fermé, les propriétaires de contrats reçoivent des bénéfices sous forme de participations.

À la Sun Life, l'actif des blocs ouvert et fermé est mis en commun et les résultats des placements sont partagés entre les deux blocs. Par conséquent, **les blocs ouvert et fermé appliquent le même taux d'intérêt du barème des participations.**

Quelle est l'incidence des éléments clés du barème des participations sur les participations qui sont effectivement attribuées?

Les participations sont déterminées en fonction de la différence entre les résultats techniques du bloc d'assurance avec participation et les hypothèses formulées à l'origine en ce qui concerne les principaux risques partagés avec les propriétaires de contrats. Voici des exemples de ces risques : le rendement des placements du compte des contrats avec participation, le taux de mortalité, les résultats techniques, les frais et le taux de déchéance.

L'incidence de chacun de ces éléments sur les participations varie selon divers facteurs, notamment :

- Conception du produit
- Âge à l'établissement et catégorie de risques
- Période durant laquelle le contrat a été en vigueur (durée)
- Attribution des participations antérieures (p. ex., espèces ou bonifications d'assurance libérée)
- Niveau de prudence des hypothèses d'origine utilisées pour déterminer les garanties

Voici un exemple illustrant les éléments clés ayant une incidence sur les participations :

Ventilation des participations

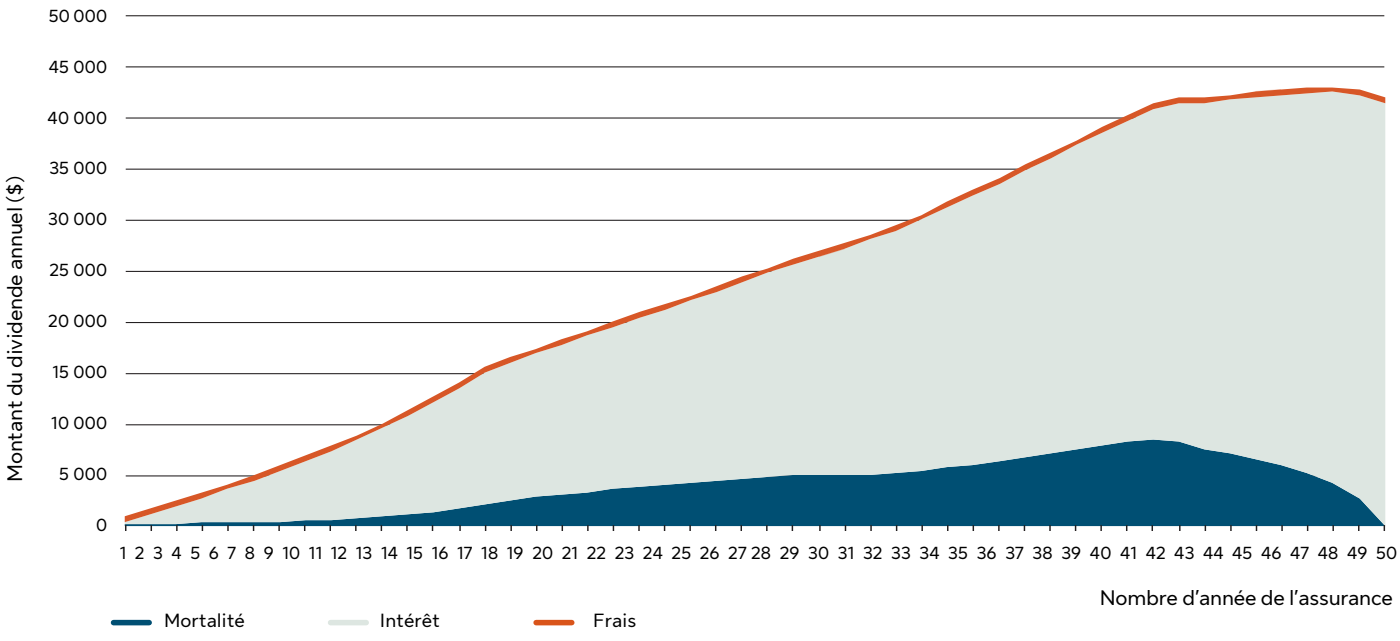

Vie Protection Sun Life avec participation II, paiement à vie, homme non-fumeur de 50 ans, capital nominal de 1 M$, barème des participations actuel. Cet exemple n'est fourni qu'à titre indicatif et n'est pas représentatif du rendement des participations d'un contrat réel.

Les placements ont souvent l'incidence la plus importante sur le rendement des participations au fil du temps. Même si les résultats relatifs à la mortalité ont généralement un plus faible impact, une amélioration stable et continue a été observée au Canada durant le dernier siècle. Cela procure une certaine stabilité au barème des participations ainsi qu'une protection contre d'autres risques moins prévisibles partagés par les propriétaires de contrats (p. ex., taux d'intérêt à long terme).

Les résultats relatifs à la mortalité ont aussi un impact sur le rendement futur des participations. L'espérance de vie s'est généralement améliorée au cours du dernier siècle, ce qui se traduit par une amélioration des résultats relatifs à la mortalité. Cela peut avoir une incidence positive sur les participations au fil du temps.

Espérance de vie

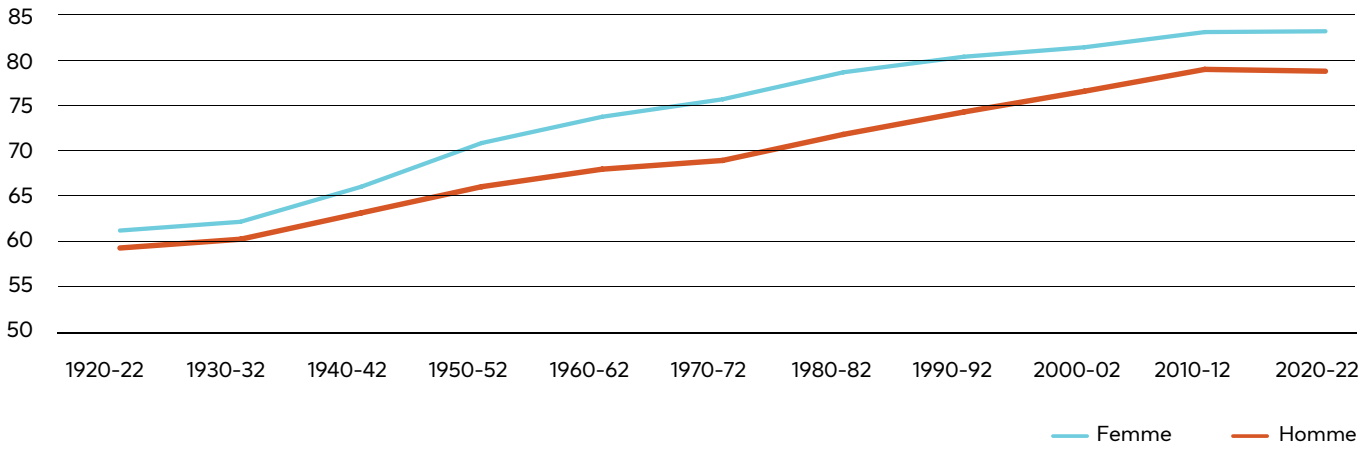

Source: Statistiques Canada. Section 13-10-0114-01 Espérance de vie et autres éléments de la table complète de mortalité, estimations sur trois ans, Canada, toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard

Les déchéances de contrat peuvent avoir un impact négatif sur les participations futures lorsqu'elles surviennent vers le début du contrat. Cet impact varie selon le type de contrat, la période de paiement, la catégorie de risque et l'option de participation. Si un contrat est résilié plus tard (8e-12e), les réserves accumulées suffiront et il n'y aura aucune incidence négative sur les participations. Si les taux de déchéance sont plus élevés que prévu au cours des premières années, les participations peuvent être pénalisées dans le cadre de contrats ayant une valeur de rachat initiale élevée.

Le taux d'intérêt du barème des participations reflète-t-il la croissance annuelle de la valeur de rachat totale?

Non. Le taux d'intérêt du barème des participations n'est pas attribué à la valeur du compte. Il est utilisé pour déterminer la composante « placement » des participations versées aux propriétaires de contrats.

La valeur de rachat totale est composée de deux éléments, dont la valeur de rachat garantie. Le deuxième élément est la valeur de rachat créée lorsque le propriétaire de contrat réaffecte les participations au contrat par l'intermédiaire d'options de participations comme les bonifications d'assurance libérée.

Les valeurs de rachat garanties s'inscrivent dans la conception du produit. Certains contrats visent à procurer des valeurs de rachat plus élevées en début de contrat tandis que d'autres misent sur la possibilité d'une croissance supérieure à long terme. L'aspect garanti de la valeur de rachat n'est pas lié au taux d'intérêt du barème des participations. La valeur de rachat garantie est fondée sur des hypothèses relativement prudentes relatives aux taux de mortalité et aux taux d'intérêt utilisées lors de la conception des produits.

La valeur de rachat restante est créée lorsque les participations sont réaffectées au contrat par l'intermédiaire d'options de participations comme les bonifications d'assurance libérée.

Le taux d'intérêt du barème des participants constitue l'un des éléments du barème et représente les résultats des placements du compte des contrats avec participation de la Sun Life. On compte parmi les autres facteurs le taux de mortalité et les frais. Par conséquent, bien qu'elle soit en corrélation avec le taux d'intérêt du barème des participations, la croissance de la valeur de rachat ne peut pas être calculée au moyen de ce taux. Le taux d'intérêt du barème des participations ne sera jamais négatif et les valeurs de rachat ne seront jamais inférieures à celles de l'année précédente au moment de l'acquisition (si le Client ou la Cliente n'a effectué aucun retrait, rachat ou prélèvement des primes).

D'un autre côté, la Vie universelle (VU) procure des options de placement dans le cadre desquelles l'intérêt peut être versé directement dans la valeur du compte (rendement positif ou négatif). Dans le cas de la VU, le taux d'intérêt est directement lié à la variation quotidienne de la valeur du compte une fois le coût de l'assurance déduit.

Est-il possible, à court terme ou à long terme, de prédire le barème des participations?

Les barèmes de participations ne changent pas souvent ou de façon spectaculaire à court terme lorsqu'on les compare à d'autres indicateurs du marché.

Rendements historiques moyens au 31 décembre 2025

Période	1 an	5 ans	10 ans	25 ans
Taux d'intérêt du barème de participations du compte des contrats avec participation de la Sun Life	6,25 %	6,15 %	6,25 %	7,02 %
Obligations du gouvernement du Canada à 10 ans	3,52 %	2,97 %	2,39 %	3,32 %
Indice de rendement global S&P/TSX	31,68 %	16,09 %	12,66 %	8,08 %
CPG de 5 ans	2,95 %	2,83 %	2,20 %	2,42 %
Indice des prix à la consommation	2,36 %	3,73 %	2,69 %	2,16 %

L'assurance avec participation, comme la plupart des autres produits d'assurance permanente, représente un engagement à long terme (30 ans ou plus) dans bien des cas. Par conséquent, comme la volatilité est faible, les attentes à court terme concernant les rendements d'un contrat d'assurance avec participation peuvent ne pas être un facteur important.

À long terme, les participations et le taux d'intérêt du barème des participations ont affiché des rendements solides et stables comparativement aux autres options de placement. Toutefois, il est impossible de prédire exactement le rendement à long terme de tout placement.

Le graphique suivant compare la stabilité du taux d'intérêt du barème de participations du compte des contrats avec participation de la Sun Life avec le rendement des obligations du gouvernement canadien de dix ans, l'indice S&P/TSX, le rendement d'un certificat de placement garanti (CPG) de cinq ans et l'indice des prix à la consommation*.

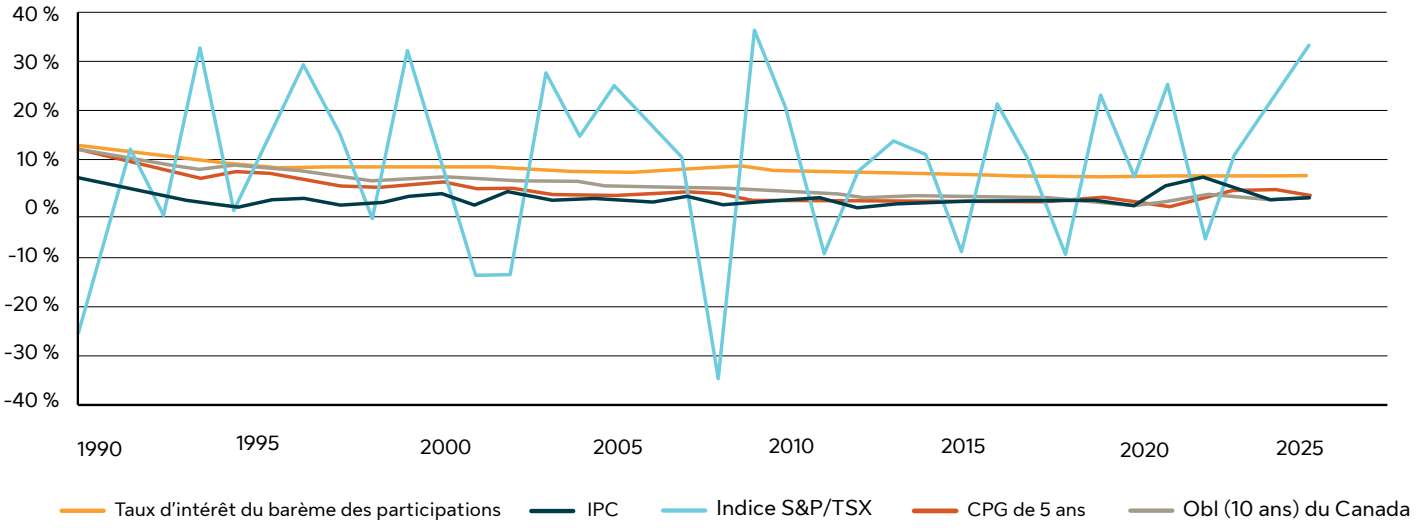

Au 31 décembre 2025.

Quels ont été les taux de rendement réels de l'actif du compte des contrats avec participation au cours des dernières années?

Les comptes de contrats avec participation sont gérés de façon à fournir un rendement stable et de qualité à long terme. Les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, les actions sont gérées plus passivement et, à court terme, la répartition globale des placements ne change pas de façon spectaculaire. Les rendements sont uniformisés pour réduire la volatilité.

La participation que reçoit le propriétaire de contrat n'est pas liée directement au rendement du portefeuille selon la valeur de marché, mais plutôt au taux d'intérêt du barème des participations.

Le taux d'intérêt du barème des participations traduit les rendements uniformisés des dernières années et le rendement futur (réaliste, voire prudent) prévu des placements.

L'assurance avec participation est un produit d'assurance permanente associé à des placements gérés à long terme. Le rendement à court terme selon la valeur de marché ne reflète pas avec justesse le comportement du taux d'intérêt du barème des participations et risque également d'entraîner l'établissement de prévisions inappropriées à court terme.

Par exemple, dans un environnement où les taux d'intérêt sont à la baisse, la valeur de marché des obligations augmente. Le portefeuille du compte des contrats avec participation détiendra, dans de nombreux cas, les obligations jusqu'à l'échéance. Un environnement où les taux d'intérêt sont à la baisse pourrait entraîner une diminution du taux d'intérêt du barème des participations, toutes choses égales par ailleurs. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait indiquer une hausse future du taux d'intérêt du barème des participations. Toutefois, en raison de l'uniformisation, les hausses et les baisses du taux d'intérêt du barème des participations seront graduelles. L'évaluation du rendement selon la valeur de marché peut rendre cette prévision difficile à comprendre.

Bien qu'elle présente un risque, la volatilité des marchés à court terme ne devrait pas être un facteur clé pour une personne lorsqu'elle décide si elle devrait souscrire ou conserver un contrat avec participation. Plus important encore, ce sont des facteurs comme le profil de risque du Client ou de la Cliente et son portefeuille, ses besoins et ses attentes à long terme qu'il faut comprendre.

Le rendement trimestriel selon la valeur de marché figure dans le tableau suivant :

Rendement du compte de participation et taux d'intérêt du barème des participations

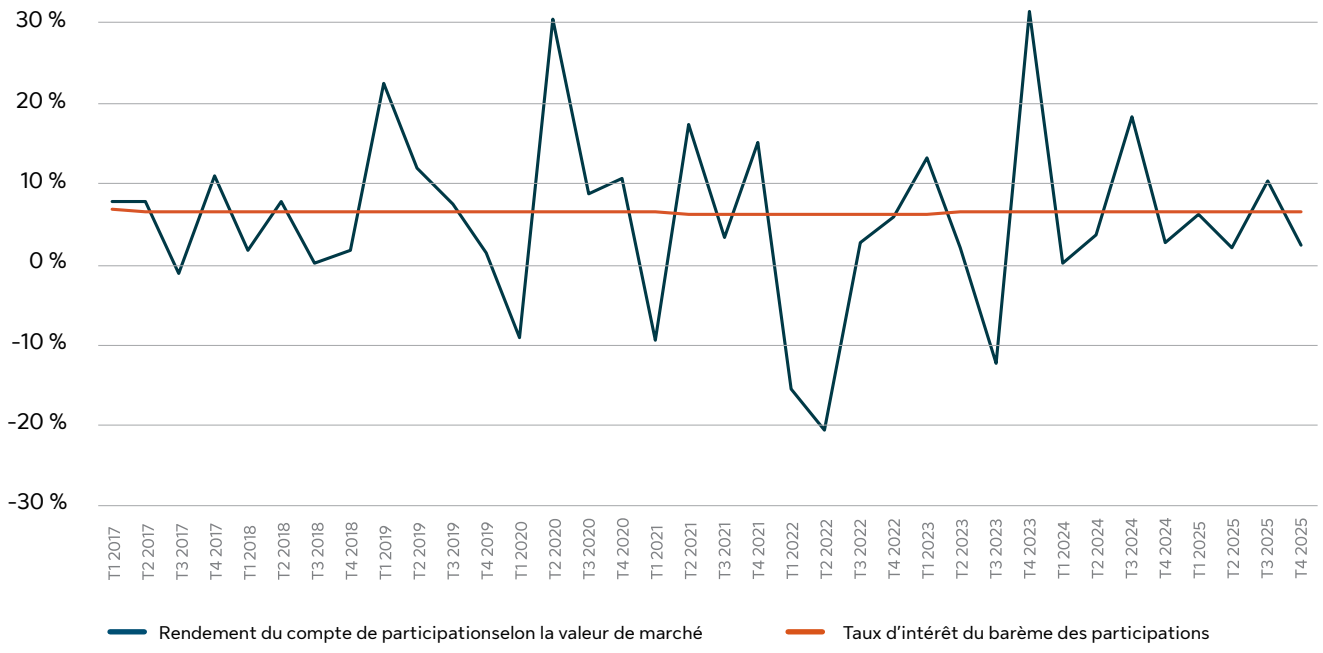

Le coefficient de la corrélation du rendement du compte de participation selon la valeur de marché avec le taux d'intérêt du barème des participations est très faible, à -0,11. Nous ne communiquons pas les rendements annuels, car il ne s'agit pas des rendements qui seront reflétés dans les contrats des Clients et Clientes. Il est préférable de tenir compte de l'écart-type du taux d'intérêt du barème des participations, qui démontre la stabilité du compte au fil du temps ainsi que la corrélation avec les obligations d'État.

Nous n'utilisons pas le rendement selon la valeur de marché pour déterminer le montant des participations versées chaque année. Nous mettons en œuvre un processus d'uniformisation afin de déterminer les participations pouvant être attribuées.

Au sein du secteur, la méthode de calcul des rendements ne semble pas uniforme. Certaines sociétés utilisent des rendements obligataires moyens ainsi que les rendements d'autres actifs selon la valeur de marché. D'autres peuvent publier un « rendement uniformisé », sans toutefois indiquer la formule utilisée.

La répartition de l'actif du compte des contrats avec participation change-t-elle pour refléter le contexte du marché?

La Sun Life a un portefeuille d'éléments d'actif de haute qualité bien diversifié qui suit un processus axé sur la recherche auquel prennent part plus de 200 spécialistes et employés de soutien chevronnés. Cela signifie que nous achetons uniquement les titres que nous connaissons. Nous veillons également à diversifier nos placements par secteur, par société, par catégorie d'actif et par instrument financier.

Nous continuons d'acheter des actifs ayant des échéances de plus de 20 ans qui cadrent avec notre passif. Cela permet d'atténuer les risques liés aux taux d'intérêt. Nous adoptons une approche de gestion active uniforme et rigoureuse pour cerner, évaluer, surveiller et gérer les risques. Notre philosophie de placement n'a pas changé depuis 30 ans.

Nous apportons de la valeur à nos propriétaires de contrats chaque année depuis 1877, sous forme de participations.

Pour chaque catégorie d'actif, il existe des limites tactiques et un objectif stratégique en ce qui a trait au montant que nous pouvons investir. Ces fourchettes et objectifs constituent le modèle de répartition de l'actif du compte des contrats avec participation de la Sun Life. Les équipes de placements surveillent de près les limites tactiques de chacune des catégories d'actif afin de respecter les maximums et minimums prescrits. Ces limites sont déterminées en fonction de la répartition optimale de l'actif qui correspond au passif nécessaire à l'acquittement de nos obligations. Elles sont examinées au moins chaque année.

Répartition de l'actif cible

	Stratégique	Fourchette tactique	
	Cible %	Min. %	Max. %
Liquidités et placements à court terme	0,5	0,0	5,5
Titres à revenu fixe			
Placements publics à revenu fixe	42,5	33,0	49,0
Placements privés à revenu fixe	11,0	6,0	16,0
Prêts hypothécaires commerciaux	12,0	7,0	17,0
Total des titres à revenu fixe	66,0	46,0	87,5
Titres immobiliers	17,0	12,0	22,0
Actions cotées en Bourse	11,0	6,0	16,0
Actions non cotées	6,0	1,0	11,0
Autres actifs	0,0	-2,0	2,0
Total – Revenu non fixe	34,0	17,0	51,0
Actif total	100		

Voici la répartition de l'actif du compte des contrats avec participation de la Sun Life à la fin des années 1997 et 2025. Elle a très peu changé au cours de cette période, malgré la forte volatilité observée dans le secteur canadien des placements et les fluctuations des taux d'intérêt.

Répartition de l'actif du portefeuille des contrats avec participation

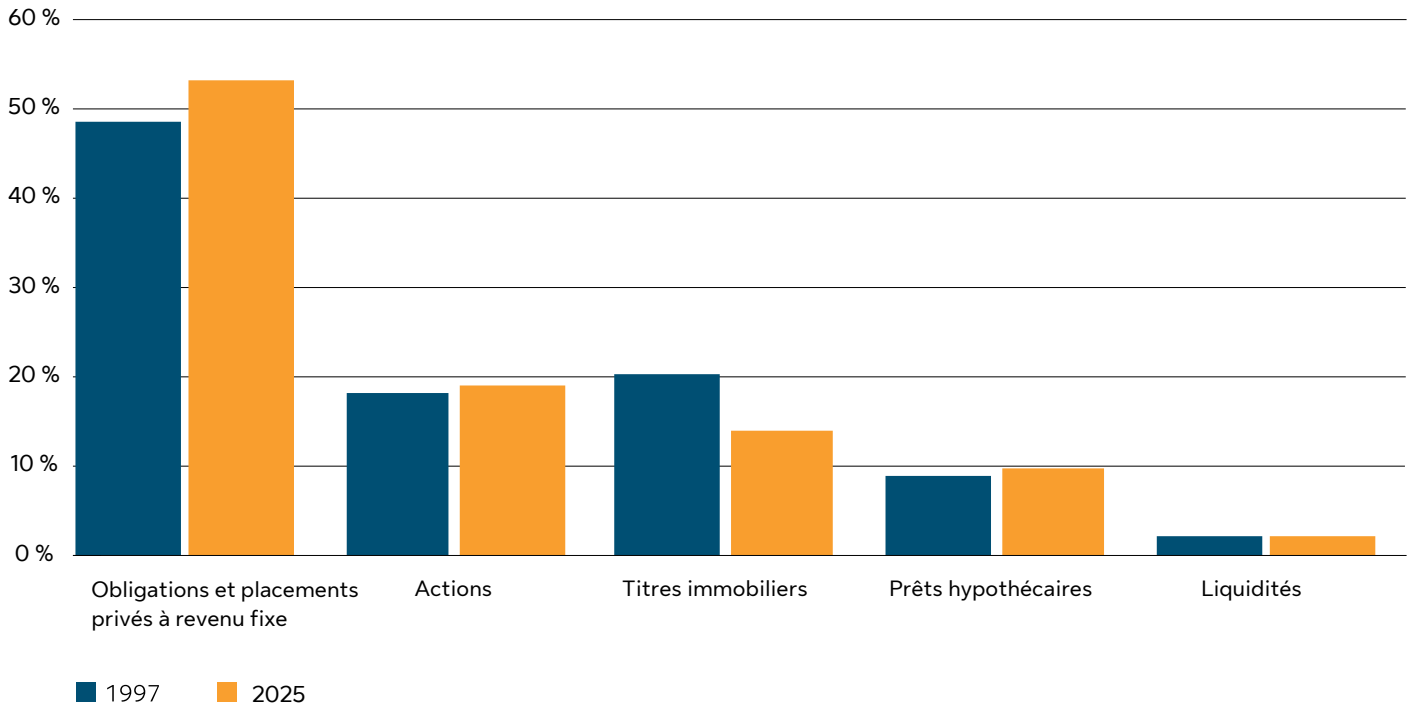

Quel est le rôle de l'excédent dans le compte des contrats avec participation? Pourquoi l'excédent du compte des contrats avec participation de la Sun Life a-t-il autant augmenté depuis 2015?

L'excédent du compte des contrats avec participation permet notamment ce qui suit :

- de financer les coûts liés aux souscriptions d'affaires nouvelles;
- d'uniformiser et de maintenir la stabilité à long terme du taux d'intérêt du barème des participations;
- d'assurer la stabilité du barème des participations contre les fluctuations liées aux demandes de règlement et aux entrées et sorties de fonds;
- d'assurer le respect des obligations des sociétés envers les propriétaires de contrats avec participation;
- d'assurer la stabilité et la solidité financière et mesurer la rentabilité.

Divers facteurs influencent les niveaux d'excédent, notamment :

- les contributions du bloc d'affaires existant, qui peuvent entraîner une augmentation de l'excédent;
- les pressions exercées par la vente des affaires nouvelles, car les coûts liés aux commissions et aux activités administratives peuvent entraîner une réduction de l'excédent;
- les pertes et gains actuariels qui ne sont pas attribués à l'excédent durant l'année où ils ont été enregistrés, ce qui peut entraîner une augmentation ou une réduction de l'excédent;
- l'uniformisation du taux d'intérêt du barème des participations.

Depuis le retour de la Sun Life sur le marché de l'assurance-vie avec participation en juin 2010, des résultats de plus en plus solides ont été obtenus au chapitre des souscriptions d'affaires nouvelles. Nous sommes maintenant le premier émetteur d'assurance avec participation au pays. Un compte des contrats avec participation ouvert qui est relativement nouveau et connaît une croissance rapide peut être soumis à des pressions accrues sur son excédent.

Cela est principalement attribuable aux frais initiaux liés à la vente et à l'établissement des contrats. Notre bloc ouvert a connu une croissance importante en raison des souscriptions d'affaires nouvelles. Notre compte des contrats avec participation prend de l'expansion. Cela signifie qu'au cours des dernières années, l'augmentation de l'excédent attribuable au bloc d'affaires existant compense les pressions exercées par la vente des affaires nouvelles.

L'actif du compte des contrats avec participation doit être égal au total du passif et de l'excédent du compte chaque année. En 2016 et en 2018, le calcul des provisions constituées pour risque de placement a entraîné une diminution du passif (p. ex., rendement des placements, taux de mortalité, frais et taux de déchéance). Cela a également donné lieu à une augmentation de l'excédent.

Niveau de l'exédent									
Fin de l'année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Excédent (M$)	472	753	926	1 123	1 399	1 553	932	1 001	1 092
CSM (M$)	-	-	-	-	-	-	1 744	2 100	2 357

Au 31 décembre 2025, l'actif sous-jacent du bloc ouvert du compte des contrats avec participation de la Sun Life s'élevait à 15,662 milliards de dollars.

La MSC (marge sur services contractuels) est un passif introduit par la norme IFRS 17 qui représente le profit non acquis qu'une entité s'attend à gagner lorsqu'elle fournit des services. La MSC sera amortie dans l'excédent au fil du temps. L'adoption de la norme IFRS 17 n'a aucun impact sur nos principes directeurs en matière de gestion des participations destinées aux titulaires de contrat et des comptes avec participation.

Pourquoi les frais liés aux dépôts additionnels varient-ils selon la société?

Les frais liés à la garantie Prime Plus (dépôts additionnels) pour les contrats avec participation de la Sun Life sont de 10 %. Ils couvrent les commissions, la taxe sur les primes, l'impôt sur les revenus de placement, les frais liés à la société et les frais administratifs. Toutes les sociétés ont des dépenses similaires et nous souhaitons veiller à ce qu'elles soient prises en compte de façon appropriée.

Certaines sociétés du secteur ne facturent pas suffisamment de frais pour couvrir toutes les dépenses. Elles doivent donc diminuer les participations versées aux propriétaires de contrats. Cela peut pénaliser la croissance future des participations. À la Sun Life, nous souhaitons facturer les frais appropriés. Advenant un excédent, nous le transférerons aux propriétaires de contrats en augmentant les participations.

*Remarques :

1. Le taux d'intérêt appliqué aux participations est fonction du compte des contrats avec participation de la Sun Life. Il dépend de facteurs qui peuvent changer et n'est donc pas garanti. Il n'est ni une estimation ni une garantie du rendement futur des produits.
2. Le rendement nominal à l'échéance des obligations du gouvernement du Canada provient de Statistique Canada. Tableau 10-10-0122-01, Statistiques du marché financier, 31 décembre 2025, Banque du Canada.
3. Le rendement S&P/TSX total comprend le réinvestissement des dividendes.
4. Le rendement nominal à l'échéance du CPG de 5 ans provient de Statistique Canada. Tableau 10-10-0145-01, Statistiques du marché financier, 31 décembre 2025.
5. L'indice des prix à la consommation est publié par Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01. IPC mensuel, non désaisonnalisé.

Sun Life

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur pour ces produits et est membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2026. 820-5002-06-26